

Paris le 19 janvier 2012

Conseil de quartier Auteuil Sud
Jeudi 3 novembre 2011 à 19h
Lycée La Fontaine

Le jeudi vingt trois novembre deux mille onze à dix neuf heures, les membres du conseil de quartier Auteuil Sud se sont réunis au lycée La Fontaine.

Etaient présents :

- M. Claude GOASGUEN, Député-Maire du 16^e arrondissement
- Mme Nicole MONIER, Adjointe au Maire du 16^e chargée des conseils de quartier Auteuil Sud et Auteuil Nord
- M. Gérard GACHET, Adjoint au Maire du 16^e chargé de la sécurité
- M. Pierre AURIACOMBE, Conseiller de Paris, délégué auprès du Maire, chargé du monde combattant et des relations avec le Conseil de Paris
- Mme Thérèse JUNOT, Adjointe au Maire chargée des affaires scolaire et de la petite enfance
- M. Sébastien BENOIT, commissaire
- Mme Béatrice HUNTER, Major
- M. Vincent GOSSARD, chargé de mission au cabinet du maire
- M. Daniel DECANT, Chef de la 4^{ème} section territoriale de voirie
- M. Reynald GILLERON Chef de la Division de la propreté du 16^{ème} arrondissement, coordinateur de l'espace public
- M. Eric de NOUEL, association SOS Murat Varize
- Mme Marie-Hélène DORVALD, Association du Ranelagh
- M. Christophe GIRBE, Président de l'OMS
- Mme Françoise JAVEL, Lagardère Paris Jean Bouin
- Mme Michèle RAYER, Présidente du groupement des commerçants de l'avenue de Versailles, Auteuil et Point du Jour
- Mme Catherine WITASSE, Présidente AGF 16^e
- M. Jacques COMPAIN-TISSIER
- Mme Anne MOCKLY
- Mme Marie PREVOST
- M. Patrick RONDY
- Mme Brigitte SUDRE
- Mme Nicole TERRASSIER

1- Propreté, fréquentation et utilisation de l'espace situé au bout de la rue Abel Ferry, angle rues de la Petite Arche et Général Clavery.

Mme MONIER rapporte les observations de Mme PREVOST qui signale que cet endroit est très fréquenté par les chiens (problèmes de propreté liés aux déjections) et par de nombreux jeunes, tard le soir, à l'origine de nuisances sonores.

Il semblerait, d'après Mme PREVOST que cet endroit soit également un lieu de vente de produits illicites.

Mme PREVOST suggère la suppression des bancs et un aménagement à l'image de celui réalisé place Léon Deubel.

Enfin, elle propose l'utilisation de cet endroit, une fois réaménagé, pour des animations de quartier.

M. GILLERON, responsable de la propreté et coordinateur de l'espace public, répond que cette placette, gérée par les espaces verts, est un « délaissé de voirie » en stabilisé et volontairement laissé enherbé, il est tondu deux fois par an. Cet espace n'a pas vocation à être utilisé, son entretien est très compliqué et les déchets sont ramassés à la pince. Il ne voit pas l'opportunité d'un aménagement du type de la place Léon Deubel compte tenu du coût important mais concède que le stabilisé pourrait être refait. Il rappelle que le manque de propreté est avant tout lié à un problème de civisme de la part des habitants.

Mme PREVOST souligne la saleté de cet endroit et les problèmes d'odeurs que cela entraîne particulièrement l'été. Elle regrette que cette placette ne soit pas vraiment traitée comme un espace vert.

Mme MONIER, concernant la partie animation, suggère à Mme PREVOST de se réunir avec ses voisins afin de lui proposer un projet.

Le Commissaire BENOIT, représente M. FOUCHOU LAPEYRADE, Commissaire Central du 16e. Concernant la présence de jeunes sur cette place, le phénomène est connu et pris en compte par les services de police suite aux signalements de plusieurs riverains. Il assure que des mesures ont été prises et le problème est en cours de résolution. Des interventions sont faites sur place et des points de contrôle régulier permettent une visibilité des effectifs et ainsi dissuader les regroupements. Les contrôles qui ont été effectués n'ont pas révélé de problèmes de stupéfiants mais vont se poursuivre. Il s'agit de personnes qui habitent le quartier mais pas seulement. Les riverains ne doivent pas hésiter à signaler tout problème au commissariat.

2- Signalisation au sol des passages piétons pour les mal voyants, fixation et nettoyage des grilles d'entourage des arbres.

M. DECANT, responsable de la section locale de voirie, indique que les différents dispositifs sont encadrés par des textes réglementaires :

- la bande d'éveil blanche détectable à la canne,
- le dispositif sonore avec bouton d'appel déclenché par une télécommande
- les potelets plus hauts à boule blanche

- l'abaissement des trottoirs.

M. DECANT précise que tous les passages ne sont pas encore équipés, particulièrement ceux qui nécessitent un déplacement des réseaux en sous sol.

M. GILLERON, au sujet des grilles d'arbres et de leur fixation, précise qu'il s'agit d'un objet complexe sur la voie publique car c'est un organisme vivant. Les fixations varient en fonction de l'âge de l'arbre et du réseau racinaire. Des campagnes d'enlèvements de grilles sont menées par la voirie en cas de racines trop importantes. Dans certains cas les grilles sont remplacées par du stabilisé avec un peu de béton.

M. GILLERON souligne la difficulté du nettoyage de ces grilles avec de petits déchets qui s'insèrent dedans. Il existe 90 000 arbres à Paris dont la grille fait l'objet d'un curage complet 1 à 4 fois par an (1 heure par grille).

3- Propreté : verbalisation des encombrants.

M. GIRBE suggère une verbalisation plus importante, il regrette que la déchetterie du 15^e n'accueille plus tout le monde. Il suggère de communiquer davantage sur le service d'enlèvement gratuit des encombrants.

M. GILLERON déplore que ce service soit victime de son succès et que les habitants ne se donnent plus la peine de téléphoner au 3975 puisqu'ils savent que l'objet sera tout de même ramassé. Il y a peu de temps, le 16^e avait un bon taux de rendez vous ; 50%-60% des objets ramassés l'étaient suite à une prise de rendez-vous, aujourd'hui malheureusement ce n'est plus le cas, moins de 40 % et davantage de dépôts sauvages. L'arrondissement ne dispose que de 4 inspecteurs pour la verbalisation de toutes les infractions au règlement sanitaire (dépôt sauvage, déjections canines, épanchement d'urine...). La verbalisation des encombrants est peu rentable puisqu'elle nécessite un flagrant délit et donc une longue attente. M. GILLERON précise que la verbalisation est passée de 150€ à 35€, ce qui est peu dissuasif pour les entreprises qui déposent des gravats. Néanmoins, il existe la possibilité de facturer au volume. A titre d'exemple, il en a coûté récemment 2 400€ à une entreprise.

Concernant la communication, M. GILLERON indique que la Ville de Paris mène de grandes campagnes de communication depuis 4-5 ans et que le numéro d'appel, le 3975, est affiché sur tous les véhicules de propreté. Les gardiens d'immeubles sont aussi de bons relais. Il estime donc qu'il n'y a pas de problème à ce niveau là.

Une personne du public demande ce qu'il advient des encombrants ramassés et signale un problème grandissant de fouille de ces objets.

M. GILLERON répond que les objets sont triés selon les types de matériaux. Il a conscience des problèmes de fouille, c'est pour cela qu'il est proposé des créneaux horaires lors des prises de rendez-vous afin de limiter ces pratiques, ce n'est pas le cas dans d'autres arrondissements.

Une personne de public réclame davantage de verbalisation pour les copropriétés qui sortent leurs poubelles le soir.

M. GILLERON répond que c'est l'infraction la plus souvent verbalisée. Cela concerne 120 procès verbaux qui ont été dressés sur 700 en 2010. Il s'agit souvent d'immeubles sans gardiens.

M. AURIACOMBE estime que le 16^e est défavorisé avec seulement 4 inspecteurs.

M. GILLERON complète en indiquant que deux brigades de 16 et 24 personnes qui font des opérations « coup de poing », les PV dressés ne rentrent pas en compte dans les chiffres cités précédemment.

4- Mendicité devant les magasins et immeubles du quartier.

Mme MONIER relate les propos de Mme Rayer qui signale une augmentation de la mendicité dans le quartier, et plus particulièrement dans les petites rues (Boileau et Chardon Lagache notamment).

M. GACHET, Adjoint au Maire du 16^e chargé de la sécurité, répond qu'une sensible augmentation de la mendicité est incontestable dans tout Paris pour deux raisons, d'une part une aggravation de la précarité et des situations sociales difficiles, et d'autre part, l'arrivée de réseaux organisés venus d'Europe de l'Est. Le cadre légal est très insuffisant, en effet depuis 1992, la mendicité et le vagabondage ne sont plus des délits. La mendicité agressive peut être verbalisée, mais il est indispensable que la victime porte plainte et c'est rarement le cas, souvent par peur des représailles. L'exploitation de la mendicité est également sanctionnée mais cela demande de longues enquêtes. En effet une loi de 2003 sanctionne la mendicité avec enfant, malheureusement cette loi a été contestée en justice et il convient de démontrer au cas par cas que la santé de l'enfant est réellement en danger. Aujourd'hui, les Maires de province et le Préfet de Police pour Paris ont la possibilité de prendre un arrêté interdisant la mendicité sur un secteur précis et pour une durée déterminée, comme c'est le cas pour les Champs Elysées. Claude GOASGUEN souhaite que cet arrêté soit étendu aux sites touristiques du 16^e de la colline de Chaillot. Le Préfet de Police souhaite, dans un premier temps, faire le bilan de l'expérience menée sur les Champs Elysées.

M. GACHET souhaite que la population ait une attitude responsable en arrêtant d'alimenter les mendiants, même si cela part d'une bonne intention, et ainsi les conforter dans leur situation, l'objectif étant de les « sortir » de la rue.

Le Commissaire BENOIT ajoute que la Police ne dispose de moyens de justice que très parcellaires. Il a bien noté une recrudescence de la mendicité au Trocadéro où il s'agit de réseaux très organisés mais pas particulièrement dans les rues signalées par Mme RAYER.

La police sanctionne la mendicité agressive mais elle est très difficile à démontrer, il souligne la nécessité de porter plainte pour cibler les actions et indique que la grande majorité des mendiants ne sont pas agressifs. Un autre axe, en attendant d'autres dispositifs judiciaires, concerne les personnes d'origines étrangères en situation irrégulière avec une obligation de quitter le territoire français.

Mme RAYER précise que les jours de marché, 7 femmes et 3 hommes avec des enfants, toujours les mêmes personnes, arrivent dans un camion blanc puis remontent l'avenue de Versailles. Elle propose, la prochaine fois, de relever le numéro d'immatriculation. Elle-même leur interdit de mendier devant sa boutique et suggère aux autres commerçants de faire de même.

Le Commissaire BENOIT indique qu'il prendra en considération toute information utile.

Une personne du public signale la vente de fruits et légumes à la sauvette tous les jours à la sortie du Métro Michel-Ange-Molitor.

M. GACHET répond que des opérations sont menées quotidiennement à la sortie des métros avec destruction de la marchandise. Il ajoute que souvent, la population prend partie pour ces personnes et souligne le risque sanitaire lié à ces ventes.

Une personne du public ajoute que la dépose de ces personnes se fait tous les jours à la même heure devant l'école *Les oiseaux*.

Le Commissaire BENOIT en prend note.

Une personne du public signale des problèmes liés au comportement des élèves du lycée professionnel René Cassin : vols, agression et deal.

M. GACHET indique qu'une réunion thématique « bonne tenue des élèves hors des établissements scolaires » aura lieu vendredi 4 novembre à la mairie.

Le Commissaire BENOIT précise que le commissariat intervient régulièrement, particulièrement auprès des commerçants. Néanmoins pour les comportements liés à l'incivilité il n'est pas possible de verbaliser, rien n'empêche quelqu'un de « squatter » la voie publique.

Mme MOCKLY précise que l'accès à la galerie commerciale est régulièrement entravé par des motos.

Mme JUNOT, Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires et de la petite enfance confirme les difficultés liées au lycée René Cassin. Le Proviseur a changé récemment. Il s'agit d'un lycée professionnel municipal axé sur le secteur tertiaire qui accueille des élèves en difficulté et en échec scolaire.

5- Multiplication des salons de massage.

Mme Rayer signale qu'il existe deux salons de massages dans la rue Boileau aux activités qu'elle estime douteuses, M. Claude GAOSGUEN a pu le constater lui-même lors d'une visite de quartier avec notamment en vitrine, une femme en body noir transparent aux yeux de tous, et particulièrement des enfants, ce qui est inacceptable. Il y a en a également un autre, rue Claude Terrasse.

M. GACHET répond que la Préfecture de Police a été saisie pour enquêter sur ces établissements dans le 16^e. L'arrondissement compte 43 salons de massages asiatiques qui pour la plupart ne posent pas de problème, ils sont régulièrement contrôlés par la police et l'URSAFF. Les infractions constatées sont principalement liées à la législation du travail et l'immigration, à ce jour aucun délit de prostitution ou de proxénétisme n'a été constaté, néanmoins une enquête pourrait prochainement aboutir. M. GACHET atteste que la mairie du 16^e et le commissariat sont très vigilants.

Le Commissaire BENOIT ajoute que le délit de racolage est difficile à caractériser même sur la voie publique, une très longue surveillance est nécessaire pour la démontrer. C'est donc encore plus difficile pour les salons de massage, les conditions sont très restrictives puisque les contrôles ne peuvent se faire que sur réquisition. Il confirme que des actions sont menées avec l'URSAFF et indique que 2 salons font l'objet d'une grande attention sur le 16^e qui est un des arrondissements où la situation est raisonnable. C'est une des priorités du Préfet de Police. Le commissaire BENOIT précise qu'aucune réglementation n'encadre l'activité des salons de massage.

Une personne du public suggère que les copropriétés revoient leur règlement en y spécifiant l'interdiction de ce type d'établissement.

6- Problèmes des deux roues motorisés sur les trottoirs

Mme HUNTER indique qu'il s'agit d'un problème récurrent, des campagnes de verbalisation sont menées et donnent lieux à des enlèvements. Il ne faut pas hésiter à signaler les endroits qui posent problème.

M. de NOUEL signale la longueur des travaux au carrefour des rues Varize et Delestraint.

M. DECANT répond que la situation est liée à un problème d'approvisionnement. Le problème devrait être prochainement résolu.

7- Projet immobilier au 55 rue Chardon Lagache.

Mme MONIER indique que le projet de construction de Paris Habitat au 55-57 rue Chardon Lagache est un projet de résidence sociale de 48 logements visant à fournir une solution d'accueil stable de 1 à 2 ans à des personnes seules ou des couples avec 1 enfant en voie de réinsertion.

A l'origine, le projet, présenté au conseil du 16ème arrondissement en 2007 et voté à l'unanimité, était de bâtir un foyer d'accueil pour jeunes personnes déficientes mentales qui devait être géré par l'association « Les papillons Blancs ». La Mairie du 16ème avait à l'époque soutenu le projet.

Malheureusement, en cours de route, le projet a évolué pour des questions de contraintes réglementaires sans que la mairie du 16^e en soit informée par la Ville de Paris et Paris Habitat. Lorsque le maire du 16ème a été informé presque par hasard de cette évolution, il a aussitôt saisi le maire de Paris et le directeur général de Paris Habitat pour demander le gel du projet et l'ouverture d'une concertation. Mais le projet a simplement été confirmé par un vote au Conseil de Paris en 2010.

Les permis de démolir et de construire ont été délivrés en 2011.

Le projet prévoit donc la démolition du bâti existant et la construction d'un bâtiment sur rue de 7 étages pour accueillir une résidence sociale de 48 logements et des locaux de bureaux pour les services sociaux d'accompagnement. Cette résidence ne sera pas gérée par Paris Habitat mais par l'association Aurore.

Mme DORVALD demande quelles seront les conséquences sur les immeubles mitoyens et si un service social d'accompagnement est prévu pour les bénéficiaires des logements sociaux. Elle présente Mme Hily qui vient de créer une association et va présenter un recours contentieux pour gagner du temps.

M. GOSSARD annonce qu'un accompagnement social sera assuré sur place, des locaux sont prévus à cet effet. Ces logements sont destinés à des travailleurs migrants et des parents seuls avec enfants. Concernant cette affaire, la mairie du 16^e a été mise devant le fait accompli par la Ville de Paris.

8- Budgets de fonctionnement et d'investissement.

En raison de l'heure tardive ce point n'a pu être abordé en séance.

Le budget de fonctionnement s'élève à 3740.37 € par an, il sert à financer les animations organisées par les conseils de quartier (chasse aux œufs, ciné club, loto, vide grenier...) et au fonctionnement du bureau (matériel et fournitures administratives).

Pour l'année 2011, il reste 5000 €

La prochaine animation prévue est la séance de Noël du ciné club pour enfants le mardi 20 décembre à 15h au centre d'animation Le Point du jour. La projection du film « Ratatouille » sera suivie d'un goûter.

En 2012

Le budget d'investissement s'élève à 8 264.37 €, il sert à financer des aménagements dans le quartier, dans les établissements municipaux ou sur la voie publique.

La totalité du budget d'investissement à été dépensée pour l'année 2011. Ce budget a permis notamment la réalisation de tracés sportifs et l'aménagement d'espaces de rangement dans les écoles du quartier.